



Récompense pour travaux sur un bien propre de son épouse

Par **MARIE**, le **02/06/2010** à **23:16**

Bonjour,

suite au décès de notre mère un testament a été remis par notre beau père, sur lequel il était usufruitier (quelques corrections avait été faite à l'aide d' une autre écriture) là n'est pas la véritable question). Toutefois, celui-ci nous réclame une récompense de 29 000 € pour des travaux réalisés pendant leur mariage; changement de fenêtres et changement d'escalier, ceci sans facture.

Le fait qu'il soit usufruitier, peut-il nous demander une récompense pour ce genre de travaux? En revanche, il possède 3 appartements dont-il est usufruitier, maman l'a aidé à entretenir ses appartements qu'il louait. Dans ce cadre, pouvons-nous également demander une récompense.

Par ailleurs, il a vidé un compte de 12 000€ dont-il n'avait pas procuration pendant que notre mère était malade.

Le fait que la succession se passe mal, nous craignons pour notre maison, est-il possible de demander une caution et si c'est le cas comment se fait le calcul.

Merci